



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mars 2010

Original : français

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Burundi

24 mars 2010

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Quatrième rapport intérimaire

Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles et acronymes	2
I. Introduction	3
II. Évaluation des progrès et tendances	4
A. Bonne gouvernance	4
B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL	10
C. Secteur de la sécurité	12
D. Justice et état de droit	14
E. Questions socioéconomiques	18
F. Intégration régionale	22
G. Coordination des aides	23
III. Synthèse et recommandations	26



Sigles et acronymes

BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
CAE	Communauté d’Afrique de l’Est
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
DANIDA	Agence danoise de développement international
DFID	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FNL	Forces nationales de libération
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFES	International Foundation for Electoral Systems
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	United States Agency for International Development

I. Introduction

1. Le quatrième rapport de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix rend compte des progrès réalisés d'août 2009 à janvier 2010 et des défis qui demeurent pour consolider la paix en 2010. Le rapport contient aussi des recommandations qui facilitent le suivi des prochaines étapes.

2. L'élaboration de ce rapport s'est effectuée au moment où le Groupe de coordination des partenaires avait vu la nécessité de fusionner les deux cadres, le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Cette fusion est le produit de grands efforts de consolidation de la paix et une étape positive vers le « développement ». Avec cette fusion, la méthodologie de préparation du rapport a changé. La fusion a ainsi permis de résoudre le problème du faible taux de participation des anciens groupes thématiques du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix lors de l'élaboration des deux précédents rapports. Cinq des 13 groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont été identifiés et impliqués pour les domaines correspondants du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. En utilisant les recommandations issues du troisième rapport, de juillet 2009, les groupes sectoriels ont élaboré les rapports thématiques par une démarche participative, avant de les transmettre au Comité de rédaction. Les groupes sectoriels sont généralement composés de représentants des partenaires bilatéraux et multilatéraux, de la société civile, des organisations féminines, du secteur privé, des partis politiques, des confessions religieuses, de l'institution des Bashingantahe, et du système des Nations Unies, sous la direction du Gouvernement, et en particulier du Comité national de coordination des aides et du Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale. Étant donné que cette composition n'existe pas dans tous les groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la société civile, le secteur privé, les confessions religieuses, et l'institution des Bashingantahe qui n'avaient pas une représentation dans les cinq groupes sectoriels pour le rapport du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix ont apporté une contribution pendant les réunions du Forum stratégique. Les présidents et rapporteurs des anciens groupes thématiques ont aussi participé aux réunions du Forum stratégique.

3. Étant donné que les groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté travaillaient pour la première fois sur le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et dans de très brefs délais, la démarche habituelle de revue, d'identification et de sélection des indicateurs de mesure n'a pas été suivie. L'autre difficulté rencontrée était de lier certains sujets du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix aux thèmes des groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. En effet certains sujets, tels que la justice de transition et l'Accord de cessez-le-feu n'y sont pas traités. La nouvelle méthodologie de rédaction du quatrième rapport, avec la collaboration des groupes sectoriels du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, a amené certains partenaires à se demander si le rapport couvrirait toutes les questions qui devaient être abordées.

4. Les membres du Groupe suivi et évaluation du Groupe de coordination des partenaires se sont réunis en vue de s'entendre sur le format du rapport et la démarche intellectuelle de rédaction et de validation auprès des instances de consultation que sont le Forum stratégique (au niveau technique : conseillers et

spécialistes sectoriels) et le Forum politique (au niveau stratégique : ministres, ambassadeurs et chefs de missions).

5. En dépit des défis et limites inhérents à tout processus de revue inclusif et participatif impliquant un nombre élevé d'institutions et de personnes de tous les horizons, les lecteurs trouveront tous les éléments d'information nécessaires qui leur rendront compte de l'état des lieux, des défis et des pistes d'actions futures requises en matière de consolidation de la paix au Burundi.

II. Évaluation des progrès et tendances

A. Bonne gouvernance

1. Élections

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix

Au Gouvernement burundais

a) Veiller à mettre en place un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010 ainsi qu'au respect des résultats par tous, conformément aux lois existantes, notamment en :

i) Fournissant à la Commission électorale nationale indépendante les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat et à la préservation de son indépendance;

ii) Promouvant un dialogue constructif et l'espace politique pour tous;

iii) Respectant les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'opinion et le droit des partis politiques de tenir des réunions et d'organiser d'autres activités en conformité avec les lois;

iv) Veillant à l'égalité d'accès aux médias;

v) Garantissant l'impartialité de l'administration publique dans le processus électoral;

b) Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du processus électoral et promouvoir une politique de tolérance zéro concernant le recours à la violence et à l'intimidation;

c) Prévoir un dialogue régulier avec la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques et d'autres acteurs afin de parvenir à un consensus sur les questions liées au processus électoral et de maintenir ce consensus;

d) Prévoir un dialogue régulier avec les partenaires internationaux du Burundi concernant le processus électoral, notamment pendant et après les élections, et convenir avec les partenaires d'une feuille de route.

À la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux

a) Fournir, pour donner suite à la demande faite par le Gouvernement burundais à l'Organisation des Nations Unies, les ressources requises, notamment financières, et veiller à une surveillance coordonnée et appropriée du processus électoral avant, pendant et après les élections, en prenant en compte les conclusions de la mission d'évaluation des besoins envoyée par l'Organisation des Nations Unies;

b) Encourager et soutenir le dialogue politique entre le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante, les partis politiques et la société civile, notamment les groupes féminins et religieux, afin de garantir la tenue d'élections pacifiques, équitables et transparentes;

c) Envisager :

i) De contribuer à l'établissement et au suivi d'un programme d'appui international aux élections;

ii) D'aider à coordonner les efforts internationaux sur la base d'une feuille de route convenue et de veiller à ce que cet appui soit déterminé par la demande;

iii) De mobiliser des ressources supplémentaires en cas de nécessité.

6. L'année 2010 verra cinq élections (dans l'ordre : communales, présidentielle, législatives, sénatoriales et collinaires). Pour la première fois, l'élection présidentielle sera organisée au suffrage universel direct, conformément à la Constitution burundaise de 2005.

7. Le projet de loi portant Code électoral, qui a débuté avec controverse, a malgré tout abouti à un consensus large entre les partis politiques représentés au Parlement. Un compromis a été trouvé sur plusieurs questions épineuses telles que la chronologie des élections, le système de vote, et le phénomène de « transhumance politique ». Son adoption et promulgation en septembre 2009 a représenté un grand pas en avant dans les préparations des élections de 2010.

8. Le document « Projet d'appui au processus électoral » a été signé par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le 18 septembre 2009, peu après l'approbation par le Parlement du Code électoral. Il consiste dans la mobilisation de ressources nécessaires pour les élections dont le montant s'élève à environ 43 millions de dollars des États-Unis. Le Gouvernement a honoré une partie de ses engagements financiers en prévoyant dans le budget de 2010 un montant de 2 327 313 francs burundais pour les frais de fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le même montant déjà décaissé par le Gouvernement pour la CENI dans le budget de 2009.

9. Après son lancement officiel par le Président de la République à Ngozi en septembre 2009, la campagne d'éducation civique électorale a démarré dans tout le pays au mois d'octobre. Des ateliers interrégionaux organisés par la CENI et financés par l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) ont regroupé des représentants de l'administration, de la magistrature et de la société civile.

10. Les acteurs de la société civile et les églises interviennent efficacement dans l'éducation civique. Un atelier sur l'éducation citoyenne et électorale des membres

des organisations d'inspiration religieuse a été organisé à Kayanza du 14 au 18 décembre 2009 par le Centre de paix-Giramahoro, sous le haut patronage du Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation.

11. En vue de promouvoir un dialogue constructif, le Forum permanent de dialogue des partis politiques issu du projet « Cadres de dialogue », financé par le Fonds de consolidation pour la paix, a été légalisé le 7 octobre 2009 par une ordonnance conjointe du Ministère de l'intérieur et du Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation. L'article 5 de cette ordonnance prévoit au moins 30 % des femmes parmi les représentants des partis politiques au sein du Forum.

12. Les 17 commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) et les 129 commissions électorales communales indépendantes (CECI) ont été mises en place en novembre 2009. Elles assureront la diffusion des fichiers électoraux et veilleront au bon déroulement des scrutins en 2010, au niveau décentralisé.

13. Le 15 décembre 2009, un arrêté portant fixation du calendrier électoral a été adopté par la CENI. Cet arrêté fixe les dates définitives des différents scrutins. Le cadre des élections est désormais posé, il reste maintenant à constituer le fichier électoral (lancement du recensement le 19 janvier 2010), à poursuivre les efforts d'éducation civique de la population et à planifier l'ensemble de la logistique des différents scrutins.

14. Pour permettre l'enrôlement de tous les électeurs pour les prochaines élections, la carte nationale d'identité a été délivrée gratuitement à 1 087 600 personnes par le Ministère de l'intérieur avec l'appui du PNUD, ciblant en particulier les femmes et les personnes vulnérables (58 % des personnes qui ont reçu la carte sont des femmes). D'autres documents d'identification, comme la carte de baptême, le permis de conduire, le passeport, la carte-matricule de militaire ou de policier, la carte de fonctionnaire ou l'attestation d'identification délivrée par le Chef de colline, seront aussi valables.

15. Entre le 21 janvier et le 9 février 2010, l'enregistrement des électeurs s'est déroulé à travers tout le pays. La mise en place de l'attestation d'identification a permis à ceux qui n'ont pas reçu la carte nationale d'identité de s'enregistrer, portant le total d'électeurs inscrits à 3 550 665 dont plus de 50 % des femmes (1 826 435), soit un nombre légèrement supérieur aux chiffres de 2005 (3 140 966 électeurs).

16. Au niveau du respect des droits civiques et politiques, des cas de restrictions des activités des partis politiques continuent à être signalés à travers le pays. Les activités des partis politiques sont encore régulièrement restreintes par des mesures coercitives, souvent prises au niveau provincial ou local, malgré l'interdiction de l'autorité administrative centrale. Il en est de même des groupes de jeunes affiliés aux partis politiques dans certaines provinces dont les activités ont pour effet d'intimider la population. Le Ministre de l'intérieur a pris des mesures afin d'aborder le problème suite aux affrontements violents entre jeunes en province de Kirundo, en instruisant les gouverneurs provinciaux de ne plus autoriser de jeunes militants de certains partis politiques à détourner le sport à fins politiques; cependant, le potentiel de récurrence demeure. Un climat de méfiance existe toujours entre les partis de l'opposition et le Gouvernement.

Contribution des partenaires internationaux

17. Dans le cadre du dialogue régulier sur le processus électoral, une réunion entre le Gouvernement, la CENI et les membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies basés à New York et à Bujumbura a été organisée en octobre, permettant aux partenaires internationaux de faire le point sur la préparation des élections. La question de la mobilisation des partenaires pour l'appui financier au processus électoral a également été abordée, ainsi que la création d'un environnement favorable à des élections libres, régulières et pacifiques.

18. La visite du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Peter Maurer, en novembre 2009, a permis d'apaiser les inquiétudes de certains partenaires internationaux, et à attirer leur attention sur le retard dans la mobilisation et le décaissement des fonds nécessaires au processus électoral.

19. En termes de contributions des partenaires aux élections, le Fonds commun géré par le PNUD au nom des partenaires réunit désormais un total de 16 063 526 dollars des États-Unis, composé des contributions déjà versées par huit pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suisse, Belgique, Norvège, Égypte, Suède et Japon) et d'une contribution du PNUD de 2 millions de dollars. D'autres contributions sont attendues, notamment de la Commission européenne, portant le total actuel à 23 257 772 dollars. Le besoin résiduel de financement constaté à cet égard exige une priorisation des dépenses.

20. USAID ne participe pas encore au Fonds commun géré par le PNUD mais finance directement à hauteur de 2,9 millions de dollars l'organisation non gouvernementale américaine IFES, spécialisée dans la préparation et l'organisation des élections, et qui est en charge de mettre en place trois axes d'appui : a) appui à la CENI; b) appui aux organisations de la société civile; c) prévention des conflits pré et postélectoraux. IFES a mené une campagne importante de distribution de la carte nationale d'identité aux Batwa.

21. En termes d'appui aux médias dans le cadre des élections, un plan d'action commun d'appui aux médias (PACAM) a été mis en place. Il est le résultat de la fusion des plans d'appui conçus par l'Union européenne et le réseau des organisations non gouvernementales, suite à une mission d'expertise menée en avril 2009 au Burundi. Coordinné par la France, il s'inscrit dans le cadre plus général du programme d'appui au cycle électoral. Pour l'instant, des actions ont été engagées à hauteur de 625 000 euros, notamment sur les thématiques suivantes : régulation et autorégulation des médias dans le cadre des élections; sensibilisation des médias aux risques de propagande et de manipulation; et formation sur le Code électoral.

22. La Belgique, les Pays-Bas et la France contribuent à la formation de la Police nationale du Burundi en éthique et le rôle de la police lors des élections. La section du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) chargée de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre les armes légères a joué un rôle important dans la préparation des modules de formation. La question du financement du volet « sécurité » des élections par le Fonds commun n'a pas encore été résolue.

2. Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

e) Prendre, fort des succès récents et des enseignements tirés de l'expérience, de nouvelles mesures et rester déterminé à accélérer les efforts en vue de lutter contre la corruption en menant à bonne fin sans retard le règlement des affaires en cours devant les tribunaux, notamment les affaires en suspens mentionnées dans le troisième rapport intérimaire, en effectuant des enquêtes transparentes sur les affaires en instance et en renforçant les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui luttent contre la corruption.

23. La loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Ombudsman prévu par l'Accord d'Arusha a été promulguée le 25 janvier 2010. Un montant de 500 millions de francs burundais a été prévu dans le budget de l'État de 2010 au titre du fonctionnement de l'institution de l'Ombudsman.

24. La mise sur pied de l'Office burundais des recettes (promulgation de la loi de juin 2009) est en cours. Le Directeur général adjoint est déjà en place et les recrutements des responsables dont celui du Directeur général (un expatrié) sont en cours. L'introduction et la mise en application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permet la transparence dans la collecte de recettes douanières et un ancrage dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

25. En matière de lutte contre la corruption, une importante campagne de sensibilisation sur le cadre légal et institutionnel de la corruption, au moyen de 34 ateliers communaux organisés à l'intention des responsables provinciaux et communaux, a été initiée mi-octobre 2009 par le Ministère de la bonne gouvernance, avec l'appui du PNUD à travers le projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et intitulé « Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le pays ». Sur les neuf commissariats régionaux de la Brigade spéciale anticorruption prévus, huit sont déjà fonctionnels.

26. Une stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption est en cours de finalisation. Cependant, l'étude sur laquelle la stratégie est basée est une source de désaccord entre les partenaires internationaux et le Gouvernement. Une étude organisationnelle du Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation a débuté le 22 janvier 2010. Les travaux préparatoires à la formulation d'un programme national de bonne gouvernance ont été initiés, avec l'appui du BINUB et de la Banque mondiale. Le processus de privatisation des entreprises publiques se poursuit.

27. La société civile souhaite la mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec le Gouvernement en matière de lutte contre la corruption, tandis que le Gouvernement estime que le Groupe sectoriel sur la bonne gouvernance fournit l'occasion d'échanges.

Contribution des partenaires internationaux

28. Le secteur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption bénéficie des contributions d'un nombre important de bailleurs. Il s'agit notamment de la

Commission européenne, à travers son projet bonne gouvernance *Gutwara neza*, de la Belgique et de la Banque mondiale, qui finance l'élaboration de la stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption, du Royaume-Uni et de la Suède, qui financent un programme conjoint d'appui à la gouvernance, et enfin de la Suisse, qui apporte son appui notamment à l'élaboration d'un projet de loi pour la définition des compétences des communes. Le système des Nations Unies est également actif dans ce domaine, à travers les projets « Anticorruption » et « Appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux » financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Défis et risques

29. Le Burundi entre dans une période délicate. La crédibilité du processus électoral est un enjeu important, pour le peuple burundais, mais aussi pour la communauté internationale. La tenue des prochains scrutins en toute transparence et équité marquera un autre pas vers le développement et la sortie de la crise, et encouragera les partenaires internationaux à s'y investir davantage.

30. Le financement du processus électoral reste précaire, étant donné que, à trois mois du premier scrutin, 14 millions de dollars doivent encore être mobilisés. Sur les 32 millions de dollars déjà promis, 14,4 millions de dollars seulement ont été reçus par la CENI. Ces lacunes de financement risquent de compromettre le bon fonctionnement de la CENI et sa capacité d'assurer le bon déroulement des scrutins.

31. Le calendrier électoral est très serré, et l'éventualité d'organiser un deuxième tour des élections présidentielles aurait des conséquences sur les élections législatives et sénatoriales qui suivent peu après et sur le budget des élections.

32. L'éventualité existe d'instrumentaliser les jeunes affiliés aux différents partis politiques et les démobilisés pour perturber la sécurité autour des élections.

33. La période visée par le rapport a été caractérisée par une méfiance persistante entre les partis politiques, en particulier entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition, avec des accusations et contre-accusations de trafic d'influence et intimidation. Ces allégations, même si elles ne sont pas fondées, augmentent la tension dans le pays. Le risque de durcissement des positions politiques en contexte préélectoral et électoral démontre que la nécessité de maintenir le dialogue est plus importante que jamais.

34. La question du comportement des corps de défense et de sécurité avant, pendant et après les élections est cruciale : leur neutralité est une des principales garanties du déroulement équitable du scrutin. Certains ont exprimé la crainte que ces corps soient manipulés ou que les forces de sécurité prennent parti pendant le processus électoral. Le Ministre de l'intérieur a tenté d'apaiser ces craintes le 26 janvier 2010 quand il a dit aux forces de sécurité que le temps où elles travaillaient pour des intérêts partisans était révolu. Il leur a conseillé vivement de manifester impartialité et patriotisme pendant tout le processus électoral.

35. Assurer à tous les partis politiques un accès équitable aux médias pendant la période préélectorale constitue un autre défi à relever.

36. Le public a largement l'impression qu'il n'y a pas de progrès dans la lutte contre la corruption et que l'impunité reste répandue.

B. Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix

Au Gouvernement burundais

f) *Continuer de s'employer, de concert avec le Partenariat pour la paix au Burundi, à surveiller le processus de paix et s'attaquer à tout défi qui pourra surgir, en particulier du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui doit être mené compte dûment tenu des besoins particuliers des femmes et des enfants qui ont participé au conflit ou en ont subi l'impact.*

À la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux

e) *Encourager l'Initiative régionale pour le processus de paix et l'Afrique du Sud à continuer de jouer un rôle actif dans le processus de paix au Burundi en vue de concourir à une conclusion heureuse et durable du processus de paix dans le cadre du nouveau Partenariat pour la paix au Burundi.*

37. Les opérations de désarmement des ex-combattants des FNL et de leurs dissidents menées par le Gouvernement se sont clôturées officiellement en août 2009. Le site de rassemblement de Rugazi en province de Bubanza, où se trouvait le tout dernier groupe de 516 ex-combattants des FNL, a été démantelé le 10 août 2009 et les désarmés ont été amenés au Centre de démobilisation de Gitega. Le 15 août 2009, les 5 000 FNL éligibles à la démobilisation ont été démobilisés et le 31 décembre 2009, l'Équipe de coordination technique a indiqué qu'elle était en train de payer la troisième tranche de l'indemnité transitoire de subsistance sur les quatre prévues. L'Équipe anticipe que la dernière tranche sera payée en mai 2010.

38. Le processus d'assistance aux 11 000 adultes associés aux ex-combattants des FNL a intégré la prise en compte systématique des femmes associées. Il a été complété avec l'appui du BINUB et du PNUD, au moyen d'un Fonds commun d'urgence de 2 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix. Au 27 octobre 2009, 10 186 hommes et femmes adultes associés sont retournés dans leurs communautés et 9 896 d'entre eux (soit 97 %) ont perçu la deuxième et dernière tranche d'aide au retour. Plus de 98 % des femmes adultes associées se sont présentées pour toucher leur deuxième tranche dans la branche de microfinance et 16 % de celles-ci ont opté pour l'épargne.

39. Le Ministère de la solidarité, avec l'appui du PNUD, a lancé le 16 octobre 2009 un projet de service de reconstruction communautaire, visant la création d'emplois afin de renforcer la réinsertion socioéconomique dans les provinces ayant la plus grande concentration d'adultes associés.

40. Sur les 340 enfants associés séparés du FNL et de retour dans leurs familles, 84 ont été intégrés dans l'éducation formelle depuis septembre 2009, et les autres enfants sont en train d'être évalués en vue d'une réintégration socioéconomique.

41. Dans le cadre du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix « Cadres de dialogue », et afin de faciliter la tolérance politique, l'intégration et le soutien à la transformation politique des FNL, un atelier de formation sur la

communication et la coopération a été organisé en août 2009, à l'intention des membres de la direction politique et administrative des FNL.

42. À propos de l'intégration politique et administrative, le processus semble être dans une impasse. Le Gouvernement maintient que les FNL n'ont pas réussi à fournir des profils pour les neuf postes qui restent. Concernant la question de libération des prisonniers FNL, après examen des dossiers, la Commission ad hoc a constaté qu'il ne s'agissait pas de prisonniers politiques.

43. Au cours de la période, des divisions sont apparues au sein du parti FNL. Un « congrès extraordinaire » du 29 novembre 2009 a confirmé le Président des FNL, Agathon Rwasa, comme chef du parti et candidat officiel pour les élections de 2010, aussi bien qu'une décision antérieure d'expulser quatre anciens dirigeants. Depuis, il y a deux partis distincts : FNL-Rwasa, signataire de l'Accord de cessez-le-feu, et FNL-Kenese, avec Jacques Kenese à sa tête.

Contribution des partenaires internationaux

44. La Belgique a financé une formation de renforcement des capacités en gestion et affaires publiques à l'intention des cadres FNL visant l'intégration des FNL dans les institutions publiques.

45. En décembre 2009, des formateurs sud-africains de l'Équipe spéciale de l'Union africaine ont formé 60 membres de la Police nationale du Burundi, sélectionnés conjointement par les FNL et la Police, pour assurer la protection rapprochée des dirigeants FNL. La responsabilité de la protection des trois plus hauts cadres FNL est maintenant assurée par la Police nationale.

46. Le processus de mise en œuvre du cessez-le-feu, qui a abouti à la transformation politique, au désarmement et à l'intégration militaire des FNL, a été soutenu par la Facilitation, agissant au nom de l'initiative régionale. Un soutien supplémentaire a été fourni par la France, la Suisse, l'Allemagne, les États-Unis, l'Union africaine et la Belgique, souvent par un financement antérieur à travers le Fonds fiduciaire du programme d'urgence géré par le PNUD. Suite à la mise en œuvre réussie des Accords de cessez-le-feu, la démobilisation, réinsertion et réintégration des anciens combattants issus de divers groupes armés a été engagée avec le soutien de la Banque mondiale.

47. Le 30 novembre 2009, le Président du Partenariat pour la paix au Burundi, l'Ambassadeur Kumalo, a convoqué la troisième et dernière réunion de ce groupe afin de discuter du rapport final de la Facilitation sud-africaine, présenté à l'Initiative régionale au Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenu à Arusha le 20 novembre. L'Ambassadeur Kumalo a annoncé la clôture formelle de la Facilitation, du Partenariat pour la paix au Burundi et du Directoire politique fin décembre 2009. Les troupes sud-africaines, mandatées sous la contribution de l'Union africaine au processus de paix au Burundi afin de protéger les dirigeants FNL depuis leur retour au pays en mai 2008, ont quitté le pays fin décembre 2009.

C. Secteur de la sécurité

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix

Au Gouvernement burundais

g) *Mettre la dernière main au plan national intégré de réforme du secteur de la sécurité, y compris en créant un cadre et en arrêtant les modalités pour ramener les effectifs au niveau voulu, et en professionnalisant l'armée, la police et les services de renseignement nationaux;*

h) *Poursuivre les efforts visant à améliorer la sécurité d'ensemble dans le pays, notamment désarmer la population civile, et à accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des services de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée nationale, de la population et de la société civile; et renforcer les capacités des forces de sécurité, en particulier la police, qui devrait tenir dûment compte des problèmes particuliers de sécurité liés aux élections.*

À la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux

f) *Fournir un appui à la finalisation du plan national intégré pour la réforme du secteur de la sécurité et pour sa mise en œuvre; continuer de fournir l'appui nécessaire au secteur de la sécurité en mettant l'accent en particulier sur les problèmes spécifiques liés au processus électoral, notamment la professionnalisation de la police.*

48. À propos du plan national intégré de la réforme du secteur de la sécurité, un atelier d'évaluation des perspectives de la réforme du secteur de la sécurité a été organisé en décembre 2009 au niveau du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants. Un plan d'action sur 15 ans pour la revue du système de défense au Burundi a été adopté.

49. Durant la période visée par le rapport, le processus de professionnalisation des forces de défense et de sécurité s'est poursuivi. La Police nationale a bénéficié d'une campagne de sensibilisation des policiers et de la population sur la déontologie et le rôle du numéro d'appel téléphonique gratuit. En plus, des formations ont été dispensées par la Section chargée de la réforme du secteur de la sécurité, avec l'Unité genre, du BINUB, sur la réhabilitation du rôle et des missions de la femme au sein de la police, l'intégration du perspectif genre, les droits de l'homme et les violences basées sur le genre.

50. Le Plan stratégique de développement du Service national de renseignement a été élaboré avec l'appui de la Section chargée de la réforme du secteur de la sécurité du BINUB à travers le projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et intitulé « Appui pour un Service national de renseignement respectueux de l'état de droit ». Sa validation par le Gouvernement facilitera la finalisation du plan national intégré pour la réforme du secteur de la sécurité. En juillet et août 2009, le Ministère de la sécurité publique et ses partenaires ont élaboré une lettre de politique fixant les priorités stratégiques pour la Police nationale.

51. Au niveau du désarmement de la population civile, la promulgation en août 2009 de la loi portant régime des armes légères et de petit calibre a ouvert une

période d'amnistie de deux mois afin que la population civile remette les armes de façon volontaire. Le projet du Fonds pour la consolidation de la paix « Lancement des activités de désarmement de la population et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre » a facilité la remise des armes en fournissant les outils de reconversion économique. Pendant cette période, une campagne de désarmement de la population civile a été menée par le Gouvernement, avec l'appui du PNUD. Selon la Commission nationale de désarmement civil et de lutte contre la prolifération des armes légères, près de 3 000 armes à feu et plus de 10 000 grenades ont été récupérées.

52. Même si la campagne a permis de collecter un certain nombre d'armes, beaucoup d'observateurs affirment que bon nombre d'armes sont encore entre les mains de la population civile, qui reste méfiante par rapport aux conditions de sécurité environnantes, mais aussi pour des raisons liées au trafic des criminels. Au cours du deuxième semestre de l'année 2009, d'importantes caches d'armes ont été découvertes dans plusieurs localités de Bujumbura Rural.

53. Des incidents liés à l'insécurité demeurent dans l'ensemble du pays, notamment des cas de vols à main armée, des assassinats ciblés et des violences liées aux conflits fonciers. Au cours de la période revue, plusieurs organisations non gouvernementales ont exprimé leur inquiétude concernant le nombre croissant de cas de justice populaire observés dans le pays.

Contribution des partenaires internationaux

54. Au cours de la période sous revue, la Belgique a appuyé le Ministère de la sécurité publique dans l'élaboration d'une lettre de politique fixant les priorités stratégiques pour la Police nationale et dans la formation relative à l'usage légal de la contrainte par la Police. Un nouveau projet de professionnalisation de la Police nationale a été formulé pour un montant total de 5 millions d'euros, cofinancé par la Belgique et les Pays-Bas, contribuant à sa transformation progressive en police de proximité.

55. L'Allemagne et la Commission européenne poursuivent un programme d'appui à la construction de postes de police à l'intérieur du pays. À ce jour, 15 postes de police ont été construits, jetant les premiers jalons d'une police de proximité. De son côté, la France a poursuivi activement la construction du nouvel Institut supérieur de police du Burundi, qui sera chargé de former les futurs cadres de l'institution.

56. Sur financement du Ministère allemand des affaires étrangères, le Pearson Centre a organisé trois sessions de formation des cadres et des agents de la Police nationale pour les préparer à des missions de maintien de la paix de l'Union africaine. Environ 120 cadres et agents de la Police nationale ont bénéficié de cette formation. Les premiers lauréats formés se trouvent actuellement déjà déployés dans des missions de l'Union africaine. L'Allemagne a également contribué au renforcement de capacités de la Police nationale, notamment par des formations sur la dimension genre. Dans ce sens, les 15 postes de police construits ont tenu compte de la présence des femmes dans les corps de police.

57. Les Pays-Bas ont appuyé le secteur de la sécurité burundaise, en mettant à la disposition du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants et du Ministère de la santé publique des conseillers stratégiques, et en contribuant à la

construction et la réhabilitation des infrastructures de la police. Les Pays-Bas ont également appuyé le Burundi dans la rédaction du plan d'action national pour le Burundi pour la mise en œuvre des recommandations du Centre régional pour les armes légères.

Défis et risques

58. Le malaise au sein des Forces de défense nationale dans une période préélectorale, surtout au niveau des sous-officiers, est illustré au plus haut point par l'arrestation et l'emprisonnement de 13 militaires à Bujumbura le 29 janvier 2010 suspectés de préparer une mutinerie.

59. Le potentiel pour une escalade de violence avant, pendant ou après les élections, en vue des affrontements entre des groupes de jeunes affiliés aux partis politiques qui ont eu lieu récemment est un sujet de préoccupation, d'autant plus qu'il reste encore bon nombre d'armes légères qui circulent, malgré les efforts fournis dans le désarmement de la population.

60. En dépit d'une nette amélioration de la sécurité dans le pays grâce à l'intégration des FNL et grâce à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de réforme du secteur de la sécurité, la criminalité persiste sur l'ensemble du territoire. À cause de quelques comportements illégaux, les forces de sécurité sont parfois impliquées dans les actes criminels. Malgré les efforts fournis en matière de renforcement de capacités, l'insuffisance des moyens de transport et du matériel de communication ne permet pas à la police de juguler tous les actes de violence.

61. Si on n'y prend pas garde, le départ à la retraite dans les corps de défense et sécurité va concerner, dans un premier temps, les éléments de l'ancienne armée gouvernementale, de l'ancienne gendarmerie et de l'ancienne Police de sécurité publique, ce qui risque de rompre les équilibres ethniques.

D. Justice et état de droit

1. Droits de l'homme et état de droit

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

i) Redoubler d'efforts pour faire davantage respecter les droits de l'homme et les protéger, en particulier en menant à son terme la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales et aux Principes de Paris ainsi qu'en la dotant des ressources nécessaires; reconsidérer les éléments du Code pénal qui criminalisent les relations homosexuelles; prendre des mesures décisives contre les auteurs de violences, notamment à l'égard des femmes, des enfants et des albinos; faire respecter l'état de droit, notamment au moyen de mesures permettant d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de la justice; s'efforcer de mettre un terme à l'impunité et mener rapidement à bonne fin toutes les affaires de justice en cours, et effectuer sans retard des enquêtes transparentes sur toutes les affaires en suspens, notamment celles qui sont mentionnées dans le troisième rapport intérimaire.

62. Durant la période en revue, il n'y a pas eu d'avancée notable concernant le cadre légal et juridique, et la lutte contre l'impunité. Cependant, le Ministère de la justice a organisé des formations au bénéfice du Ministère public sur les innovations du nouveau Code pénal. Les participants ont proposé plusieurs recommandations d'amendement afin de corriger des erreurs de fond et de forme, de modifier certaines dispositions et de prévoir les textes d'application (travaux d'intérêt généraux, mesures éducatives, ...).

63. L'avant-projet de loi sur le Code de procédure pénale n'a pas encore été programmé au niveau du Conseil des ministres. L'adoption de ce texte est cruciale pour la mise en œuvre de plusieurs dispositions du nouveau Code pénal, d'autant plus que le Code de procédure pénale actuel ne se conforme pas suffisamment aux standards internationaux. Il y a encore un travail d'harmonisation à faire entre les deux textes.

64. L'arrestation et la traduction en justice des présumés coupables des assassinats des albinos a permis d'arrêter ce genre de crime.

65. En ce qui concerne les violences faites aux femmes et aux enfants, des violations graves des droits de l'enfant continuent à être signalées et un climat d'impunité persiste. La prévalence de violence sexuelle demeure un sujet de grave préoccupation à la fois pour les femmes et pour les enfants. Des données partielles collectées par différentes organisations non gouvernementales pendant la période sous examen montrent que beaucoup de dossiers de violences sexuelles traînent en phase préjudiciaire en raison du manque de collaboration de certaines autorités [policiers enquêteurs et autorités administratives à la base (chefs de collines)]. Une proportion significative des accusés (autour de 27 %) serait également acquittée¹.

66. Dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse et des mineurs des avancées importantes ont été constatées. Le Ministère de la justice, en l'attente de la promulgation du Code de procédure pénale qui établira des chambres spéciales pour mineurs, a nommé des points focaux au niveau des parquets de la République et des tribunaux de grande instance. Ils ont comme mission de suivre quotidiennement et traiter prioritairement les dossiers relatifs aux mineurs en conflit avec la loi et aux violences basées sur le genre.

67. Le Ministère de la justice s'est investi avec énergie dans la lutte contre les violences sexuelles. Plusieurs tables rondes ont été organisées au bénéfice des magistrats et une stratégie est en cours d'élaboration en collaboration avec différents ministères et les partenaires.

68. Cependant, la justice continue de souffrir d'une augmentation constante de la surpopulation carcérale et de l'arriéré judiciaire. Le système carcéral, qui a été conçu pour une population de 4 000 personnes, est aujourd'hui à 10 860 personnes. Fort de ces constats, le Ministère de la justice a adopté avec ses partenaires un plan d'action visant à la maîtrise de la population carcérale et la Cour suprême a tenu deux sessions itinérantes afin de résorber son arriéré judiciaire (1 009 dossiers ont été pris en délibéré).

69. Parmi les différentes affaires de justice en cours, notamment celles mentionnées dans le troisième rapport intérimaire, certaines ont été clôturées par le

¹ Données préliminaires collectées par l'organisation non gouvernementale Avocats sans frontières sur base des jugements collectés.

pouvoir judiciaire (à savoir, les tueries de Kinama et Muyinga, bien que certains observateurs estiment que toute la lumière n'a pas été faite sur ces affaires et que certaines pistes auraient pu faire l'objet d'enquêtes plus approfondies). Les autres affaires n'ont pas avancé pour les raisons suivantes : le dossier concernant le massacre des réfugiés Banyamulenge à Gatumba attend la mise en place des mécanismes de justice de transition et, pour le dossier de la vente du Falcon 50, une partie des députés a demandé un nouveau délai pour relire le dossier.

70. Seul le dossier de l'assassinat de M. Ernest Manirumva, le Vice-Président de l'Organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques, a connu quelques avancées. Une troisième commission d'enquête, toujours soutenue par le FBI et INTERPOL, a été mise en place en octobre 2009, conduisant à l'arrestation de plusieurs personnes dans le cadre des enquêtes. Toutefois, il serait prématuré de juger de la qualité des prestations de la Commission avant la production et la publication de son rapport.

71. Pendant la période en revue, la décision du Ministre de la justice le 14 septembre 2009 de suspendre trois magistrats a été vue par la société civile comme une atteinte à l'indépendance de la magistrature. Cependant, cette décision a été approuvée par le Conseil supérieur de la magistrature, qui a trouvé des fautes de déontologie du côté des magistrats suspendus.

72. La situation des droits de l'homme n'a pas connu d'aggravation notable pendant la période du rapport mais reste une préoccupation. La majorité des violations répertoriées sont des violations liées au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que des atteintes à l'intégrité physique.

73. Enfin, le projet de loi visant à établir la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est actuellement en discussion au Parlement. Le texte constitue un progrès notable par rapport au texte précédent en ce qui concerne notamment les pouvoirs de la future commission, même si certains estiment que certaines dispositions ne sont pas conformes aux Principes de Paris. Une somme de 150 millions de francs burundais a été prévue dans le budget de l'État pour 2010 pour le fonctionnement de la Commission. Le projet intitulé « Appui à la mise en place d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme et au lancement de ses activités », financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, a également prévu des fonds pour appuyer sa mise en place après promulgation de la loi.

74. Le 23 novembre 2009, le Ministre de l'intérieur a annulé l'ordonnance d'agrément du Forum pour le renforcement de la société civile, déclarant pour la première fois une organisation de la société civile hors la loi. L'affaire n'a pas encore été résolue, bien qu'il y ait eu une suspension des effets de l'ordonnance par le Ministre de l'intérieur pour permettre l'initiation des discussions et la reprise des activités du Forum.

Contribution des partenaires internationaux

75. Le Ministère de la justice a bénéficié d'appuis de plusieurs partenaires dont le BINUB, l'Union européenne, la Belgique, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Banque mondiale. La concertation et la coordination des actions se font dans le cadre du groupe sectoriel qui s'est réuni de manière régulière. Pendant la période d'examen, le Ministère de la justice et ses partenaires se sont mis d'accord sur une

feuille de route visant à développer la future politique sectorielle (2011-2015) pour le secteur de la justice. Cependant, un désaccord se trouve au niveau du Groupe sectoriel justice où les partenaires internationaux estiment que le personnel perfectionné n'est pas utilisé efficacement.

76. La Suisse a appuyé un projet du Ministère des droits de l'homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme permettant au Burundi de rédiger des rapports initiaux et périodiques à des traités et conventions internationales qu'il a ratifiés et de répondre ainsi à ses obligations internationales. La Section droits de l'homme du BINUB a appuyé le Ministère des droits de la personne humaine pour l'organisation de consultations des partenaires nationaux et internationaux visant la mise en place d'une politique nationale d'éducation aux droits de l'homme.

2. Justice transitionnelle

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

j) Veiller à créer un climat propice et à conclure les consultations nationales sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, qui doit s'achever en décembre 2009, de façon à permettre de mettre ces mécanismes en place sans retard afin de faire assumer l'obligation de rendre compte et d'assurer la réconciliation.

77. Les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition à l'intérieur du pays ont été organisées du 14 juillet au 17 décembre 2009, respectant ainsi le calendrier préétabli par le Comité de pilotage tripartite chargé des consultations nationales. Le taux élevé de participation (82 %) de la population à ces consultations montre l'intérêt des Burundais pour la justice de transition.

78. Les consultations de la diaspora auront lieu au cours du premier semestre de 2010 à Dar es-Salaam, Bruxelles et Montréal sous réserves de disponibilité des financements.

79. Les organisations de la société civile ont été actives dans ce domaine. Outre leur participation au sein du Comité de pilotage tripartite et du Comité technique de suivi, elles ont participé à la sensibilisation et la formation de la population sur la justice transitionnelle, à l'observation du processus de consultation à travers le Forum pour le renforcement de la société civile, et à la mise en place des points focaux provinciaux. Toutefois, les travaux de consultation ont été suspendus pendant une semaine suite à l'annulation de l'agrément du Forum.

Contribution des partenaires internationaux

80. Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le processus des consultations nationales notamment à travers le projet « Synergie des médias – accompagnement consultations populaires », mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le BINUB, avec financement de la Suisse. Entre autres, les activités de sensibilisation et de formation ont été organisées par l'Unité justice de transition du BINUB.

3. Place réservée aux femmes

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

n) Poursuivre les efforts visant à atteindre au moins 30 % de représentation féminine au Gouvernement et au Parlement, comme arrêté dans la Constitution; accélérer les efforts menés conjointement avec les autres acteurs concernés afin de renforcer l'intégration des femmes dans le processus politique et continuer à promouvoir leur participation aux élections prochaines; et, compte tenu de la vulnérabilité particulière des femmes au conflit et de leur rôle dans la consolidation de la paix, prendre en compte leurs besoins particuliers dans l'application de l'ensemble des recommandations issues du présent examen.

81. Le manque de données sur les inégalités de genre dans le secteur de la justice rend à ce stade difficile toute analyse mais, selon une étude sur la prise en compte des besoins des femmes par la police et l'appareil judiciaire burundais, publiée en novembre 2009², la grande majorité des femmes (63,5 %) pense qu'il y a des manifestations d'iniquité de la justice à l'égard des femmes.

82. La représentation des femmes au sein de la magistrature était de 24 % tant pour les juridictions de base que pour les juridictions supérieures. Les recrutements survenus en 2009 ont favorisé une meilleure représentation de la femme au sein de la profession de magistrat (34 %).

83. Le nouveau Code électoral a intégré certaines dispositions concernant la place des femmes, dont la plus importante est l'instauration d'un quota de 30 % de femmes dans les conseils communaux. Auparavant le quota de 30 % ne concernait que le niveau national. Le Gouvernement, en collaboration avec la société civile et le système des Nations Unies, a élaboré une stratégie commune pour l'amélioration de la participation des femmes aux élections de 2010.

Défis et risques

84. Le retour des lenteurs dans les procédures judiciaires porte atteinte à la confiance entre la justice et les justiciables.

85. Il y a un nombre croissant de cas de justice populaire, dû à une perception d'impunité répandue au sein de la population.

E. Questions socioéconomiques

1. Questions foncières

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

m) Mettre la dernière main aux lois relatives à l'héritage et aux régimes matrimoniaux (la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités) contenant des dispositions concernant l'accès des femmes à la terre et

² International Alert, « Pour restaurer la dignité des femmes »; étude réalisée dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la résolution 1325 dans les programmes de consolidation de la paix », Bujumbura, novembre 2009.

promulguer ces lois; continuer de fournir un appui à la Commission nationale des terres et autres biens; et appliquer la politique foncière nationale.

86. Les développements notés au cours du premier semestre 2009 dans le domaine de la recherche de solutions durables à la question foncière se sont poursuivis au cours de la période sous revue. Le Groupe technique intégré a continué d'appuyer le Gouvernement, en particulier le Ministère de l'aménagement du territoire, dans l'identification et la délimitation des terres domaniales appartenant à l'État. Ces terres sont utilisées pour la construction des villages ruraux intégrés, l'agriculture en faveur des rapatriés et des personnes vulnérables sans terres et pour la construction des infrastructures sociales.

87. Le projet de loi sur la succession réglementant l'accès des femmes à la terre a été élaboré sur l'invitation des organisations féminines. Il a été ensuite transmis au Gouvernement pour analyse.

88. Une loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des terres et autres biens a été promulguée le 4 septembre 2009. Parmi les innovations de cette loi sont le caractère exécutoire des décisions de la Commission et une rapidité dans le traitement des dossiers dont le règlement à l'amiable peut être clôturé au niveau des commissions provinciales. La Commission provinciale constitue la première instance de recours en cas de non règlement à l'amiable.

89. Entre août et décembre 2009, 1 823 litiges ont été résolus dans tout le pays. Les Bashingantahe, structure traditionnelle de médiation, jouent un rôle important dans la résolution des conflits fonciers. Cependant, l'insécurité liée aux propriétés foncières demeure.

Contribution des partenaires internationaux

90. La coopération suisse est active sur ce dossier, contribuant au cours du deuxième semestre à l'élaboration de la lettre foncière et du projet de loi relatif. Le HCR continue son appui à la Commission nationale des terres et autres biens dans le travail important de cette dernière relatif à la résolution et médiation des conflits fonciers.

2. Réintégration socioéconomique

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix

Au Gouvernement burundais

k) Finaliser, en consultation avec les partenaires internationaux, la stratégie à long terme pour la réintégration socioéconomique, au sein des communautés, des anciens combattants des FNL, des enfants auparavant associés aux forces armées, des soldats démobilisés, des personnes qui retournent dans leurs foyers, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres groupes vulnérables touchés par le conflit, et commencer à la mettre en œuvre, compte tenu des expériences telles que le programme des villages ruraux intégrés;

l) Poursuivre les efforts visant à s'attaquer à la question de l'harmonisation des salaires dans le secteur public.

À la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux

d) Aider le Gouvernement à élaborer une stratégie de proximité à long terme qui traitera des besoins en matière de réintégration socioéconomique des anciens combattants, en mettant un accent particulier sur les femmes, les soldats démobilisés, les enfants associés aux forces armées, les personnes qui retournent dans leurs foyers, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres groupes particulièrement touchés par la guerre, et fournir un appui coordonné pour la mise en œuvre de cette stratégie.

91. Le Gouvernement a développé sa stratégie nationale de réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit qui a été adopté par le Conseil des ministres le 18 février 2010. Cette nouvelle stratégie est le résultat d'un long processus de consultations avec tous les ministères concernés et les partenaires du Gouvernement y compris la société civile et le secteur privé. La stratégie s'adresse principalement à trois types de populations : les rapatriés, les déplacés et les ex-combattants. Le Plan d'action correspondant est en cours de finalisation et servira comme outil de plaidoyer et de mobilisation des partenaires pour financer la stratégie.

92. Une étude multidisciplinaire sur les opportunités économiques et le marché du travail a été réalisée en septembre 2009 dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Rural et Cibitoke. L'étude a permis l'identification de filières porteuses et d'opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie.

93. Dans le cadre du programme de Service de reconstruction communautaire du PNUD, les membres des Comités communaux de développement communautaire ont identifié 27 projets haute intensité de main d'œuvre de réhabilitation d'infrastructures qui vont créer des emplois temporaires pour 1 485 adultes associés et 675 autres personnes vulnérables, soit plus de 2 160 emplois au total.

94. L'application des recommandations faites par la Commission nationale mise sur pied pour étudier la question des disparités salariales a été reportée pour des raisons de contraintes budgétaires.

Rapatriement

95. Au cours du dernier semestre, le HCR et ses partenaires ont renforcé leurs efforts pour encourager des retours en plus grand nombre. Au total, 23 199 réfugiés de 1972 sont rentrés, principalement de la République-Unie de Tanzanie. Malgré cela, le rythme de rapatriement des réfugiés en provenance du camp de Mtabila en République-Unie de Tanzanie est resté très faible entre août 2009 et janvier 2010. Au 31 décembre 2009, seuls 8 488 réfugiés burundais sont rentrés du camp de Mtabila. La majorité des rapatriés est rentrée dans les provinces du sud (Bururi, Makamba et Rutana) en provenance des anciens sites d'installation en République-Unie de Tanzanie. Plus de 35 000 réfugiés burundais restent encore dans le camp de Mtabila. La politique de réintégration continue à travers les villages ruraux intégrés/villages de paix, ainsi que la construction de maisons individuelles dans les collines.

Contribution des partenaires internationaux

96. Le PNUD, la FAO et l'UNICEF ont bénéficié d'un appui financier de la Commission européenne et de la Belgique pour soutenir la réintégration durable des populations affectées par les crises au Burundi par l'appui à la viabilisation socioéconomique des villages ruraux intégrés dans le cadre de la politique de villagisation préconisée par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires. Le rapatriement et des activités de construction de villages ont bénéficié de financements de DANIDA et de DFID. La Belgique a également contribué, via le HCR, au rapatriement des réfugiés burundais vivant en République-Unie de Tanzanie.

97. En vue de l'harmonisation des efforts de coordination des groupes sectoriels existants, la Commission intégrée ad hoc pour le rapatriement et la réintégration a rejoint au cours du semestre le cadre mis en place par le Forum politique du Groupe de coordination des partenaires pour le suivi des initiatives du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et prend le nom de Groupe sectoriel pour le relèvement communautaire, le rapatriement et la réintégration. Présidé par le Ministre de la solidarité nationale, du rapatriement des réfugiés et de la réintégration sociale, et coprésidé par le PNUD et le HCR, il a comme objectif principal la coordination nationale du processus de relèvement communautaire et de réintégration des populations affectées par le conflit, en harmonie avec les communautés d'accueil.

98. Dans le cadre de sa stratégie intégrée Plan-cadre pour l'aide au développement + 2010-2014, le système des Nations Unies a développé un programme intégré qui viendra en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration. Ce programme intégré se focalisera sur les huit provinces à forte concentration de rapatriés, déplacés et ex-combattants, et procédera par une approche innovatrice de la nouvelle politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations postconflit.

Défis et risques

99. L'absence de progrès dans l'adoption de la loi sur la succession continue de faire barrage à la résolution de la question de l'accès des femmes, des veuves en particulier, ainsi que celui des orphelins, à la propriété foncière par l'héritage. La sensibilisation tant promise des populations à cette question, préalable à l'adoption de la nouvelle loi, n'a pas eu lieu.

100. Le nombre important de personnes à réintégrer (rapatriés, déplacés, démobilisés, adultes associés et d'autres) continue à être un défi important pour la réintégration sociale. Si ces groupes marginalisés n'entrent pas dans la vie active, ils constituent un risque de déstabilisation surtout dans une période préélectorale.

101. Bien que le pays se soit maintenant doté d'une stratégie nationale de réintégration socioéconomique, il reste beaucoup à faire pour mobiliser les ressources nécessaires pour mettre la stratégie en œuvre.

F. Intégration régionale

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix au Gouvernement burundais

p) Renforcer la participation et le rôle prépondérant du Burundi dans les organisations sous-régionales telles que l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

102. Le Burundi continue de participer aux réunions sectorielles régulières visant son intégration complète dans la Communauté d'Afrique de l'Est. Par ailleurs, la CAE, le COMESA et la SADC sont en train de négocier un arrangement pour l'établissement d'une zone de libre échange.

103. Il est question que le Burundi rationalise son appartenance à plusieurs communautés économiques régionales.

104. La période considérée a vu la finalisation des négociations du Protocole du Marché commun et sa signature le 20 novembre 2009 au cours du onzième Sommet des chefs d'État de la CAE. Le travail en cours porte sur les préparatifs de sa ratification. Il sera aussi question de mener une vaste campagne de sensibilisation auprès des différents partenaires nationaux pour leur adhésion et la compréhension des opportunités apportées par le Marché commun.

105. Pour permettre une application rapide de la TVA et pour accélérer l'harmonisation du système douanier du Burundi avec ceux de la CAE, une formation de renforcement des capacités pour les cadres burundais a été organisée en partenariat avec l'Office rwandais des recettes.

106. Un groupe de coordination de l'intégration régionale entre le Gouvernement du Burundi et les partenaires du développement ainsi que les partenaires du secteur privé et de la société civile a été mis sur pied et est fonctionnel.

107. En septembre 2009, le Burundi a signé un protocole d'accord d'un fonds de 4,4 millions d'euros avec le COMESA. Ce protocole d'accord concerne la compensation de la perte des recettes suite à l'intégration régionale, à la CAE et au COMESA.

108. La première conférence des présidents des parlements de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) s'est tenue à Bujumbura fin septembre 2009. Les délégations du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo conduites par les présidents des chambres parlementaires respectives se sont penchées sur les questions de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs, ainsi que sur l'état de mise en œuvre des projets de développement et de coopération entre les pays membres.

109. En août 2009, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, en collaboration avec le BINUB et les organisations de la société civile, a organisé une rencontre sous-régionale réunissant les organisations féminines et des organisations de la société civile de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi. Cette rencontre a abouti à l'adoption d'un plan d'action sous-régional sur les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

110. En novembre 2009, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs a organisé une table ronde à Bujumbura sur la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Deux programmes d'action régionaux ont été adoptés, respectivement en matière de paix et de sécurité ainsi que pour la démocratie et la bonne gouvernance. Leur mise en œuvre durera cinq ans (2010-2014).

Contribution des partenaires internationaux

111. À l'issue des contacts bilatéraux, des partenaires de développement ont manifesté ainsi leur volonté d'appuyer le Burundi. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Finlande, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne, du Fonds monétaire international et du Programme des Nations Unies pour le développement.

112. Certains partenaires ont déjà pris des engagements (Royaume-Uni à travers le DFID, l'Allemagne à travers la coopération allemande, la Belgique, l'Union européenne et la Banque mondiale) alors que d'autres attendent l'adoption des plans stratégiques et d'action de l'intégration régionale du Burundi pour leur emboîter le pas. La Suisse finance directement la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (formation des diplomates de la région), ainsi qu'un projet de certification des ressources minérales.

113. Le Groupe de coordination de l'intégration régionale du Burundi, présidé par le Ministre des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est et coprésidé par le Royaume-Uni, qui regroupe les différents partenaires du développement appuyant cet important programme, s'est réuni pour la deuxième fois le 11 décembre 2009. Il a convenu de se retrouver le 11 février 2010 pour notamment adopter les plans stratégiques, d'action et de communication du Ministère des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Défis et risques

114. Pour parachever son intégration dans la CAE, le Burundi doit faire un effort de formation de ses élites à l'anglais (langue du traité de la CAE) et doit normaliser sa contribution budgétaire.

115. Il doit se préparer aux conséquences de l'union douanière qui, dans un premier temps, pourra introduire une concurrence rude sur son marché intérieur.

G. Coordination des aides

Recommandations du 29 juillet 2009 de la Commission de consolidation de la paix

Au Gouvernement burundais

o) Continuer de jouer un rôle moteur à l'égard du Groupe de coordination des partenaires en vue de maintenir un dialogue régulier et constructif avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux en ce qui concerne les priorités touchant le Cadre stratégique, ainsi que la concertation concernant les possibilités d'harmoniser les deux cadres stratégiques, compte tenu de l'examen prochain du

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'objectif étant de simplifier et d'alléger la charge imposée en matière de suivi et d'établissement de rapports.

À la Commission de consolidation de la paix et aux partenaires internationaux

g) Tout mettre en œuvre pour maintenir le niveau des contributions financières annoncées à la table ronde de 2007, honorer pleinement ces annonces et fournir des ressources additionnelles qui aideront le Burundi à relever les défis spécifiques résultant de la crise financière, économique et alimentaire mondiale; et continuer d'aider le Gouvernement burundais à faire une utilisation efficace de ces ressources;

h) Fournir un appui stratégique au prochain examen du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux efforts de mobilisation des ressources y relatifs; faire de cet examen un espace de dialogue politique avec le Gouvernement burundais sur les possibilités d'harmoniser le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Cadre stratégique;

i) Aider le Gouvernement burundais à établir de nouveaux partenariats et à élargir la base des donateurs;

j) Servir de moyen de garantir l'établissement d'un lien étroit et régulier entre les partenaires internationaux à Bujumbura et à New York en tant que moyen de faire avancer l'application des recommandations issues du présent examen, en s'inspirant de l'expérience des mécanismes du Groupe de coordination des partenaires.

116. La période août-octobre 2009 a été caractérisée par les préparations de la conférence du Groupe consultatif à Paris, qui s'est tenue le 26 et le 27 octobre 2009, regroupant le Gouvernement et ses partenaires techniques et surtout financiers. Les attentes n'étaient pas de mobiliser de fonds supplémentaires, mais de discuter une vision à moyen terme du développement durable et de la transition d'une économie postconflit à une économie basée sur le développement. Il a été décidé de faire le suivi des recommandations tous les trois mois dans la réunion du Forum stratégique.

117. Le Gouvernement du Burundi a mis un accent important sur la croissance économique pour un développement socioéconomique durable. Les secteurs clefs, identifiés comme véritables moteurs pour une croissance économique accrue, ont été présentés : agriculture, énergie et eau, développement du secteur privé, routes et transport, technologies de l'information et des communications, et tourisme. Le Gouvernement a demandé aux partenaires de s'aligner à ces priorités phares et d'augmenter les contributions financières à ces secteurs.

118. Les partenaires techniques et financiers étaient unanimes sur la qualité du dialogue qui a été mené lors des réunions du Forum politique dans le Groupe de coordination des partenaires. Les membres du Gouvernement se sont bien préparés et les bailleurs ont eu une occasion importante de dialoguer avec le Gouvernement sur les choix de priorités pour les années à venir. Les réunions du Forum stratégique seront plus régulières avec l'adoption d'un calendrier annuel comprenant des sujets bien identifiés pour une plus grande cohérence.

119. L'harmonisation des deux cadres stratégiques commence à prendre forme. Le Groupe de suivi et évaluation du Groupe de coordination des partenaires (groupe qui prépare les réunions du Forum stratégique et politique, et qui donne des lignes directrices aux groupes sectoriels) est un groupe unique maintenant, entraînant plus de cohérence entre les deux cadres stratégiques. Les groupes thématiques du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et les groupes sectoriels pertinents du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont également fusionné pour la première fois. Les nouveaux groupes sectoriels sont responsables de la rédaction de leur chapitre dans les rapports du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

120. Une bonne partie des groupes sectoriels, qui ont comme but de rendre l'aide plus efficace, connaît un bon fonctionnement. Ils tiennent des réunions régulièrement et des problèmes d'harmonisation et d'alignement sont soulevés. Le Groupe sectoriel intégration régionale s'est revitalisé après un an d'inactivité. Des consultations ont déjà eu lieu entre partenaires concernés par la question sur la manière de transformer le Groupe thématique élargie en groupe sectoriel VIH/sida qui porte le nom de Forum des partenaires de la lutte contre le sida. L'engagement des partenaires chefs de file, notamment de certains multilatéraux, doit encore s'améliorer.

121. En ce qui concerne la planification stratégique et budgétaire, plusieurs secteurs ont finalisé leur stratégie sectorielle et d'autres sont en cours de route, notamment pour une priorité phare qui est l'énergie. Huit ministères pilotes ont élaboré des cadres de dépenses à moyen terme, qui gagneront en poids s'ils sont discutés au sein des groupes sectoriels.

122. Malgré la crise financière, les partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux restent fidèles au Burundi. La Belgique et l'Allemagne ont quasiment doublé leurs enveloppes respectives et les Pays-Bas ont confirmé que le Burundi est le seul pays partenaire qui ne verra pas de réduction de l'aide de l'année 2009.

123. Les décaissements de l'appui budgétaire général arrivent beaucoup plus tard que prévu. Le Gouvernement du Burundi avait prévu 128 milliards de francs burundais pour toute l'année 2009, mais seulement 53,9 milliards étaient déboursés fin décembre 2009. La Banque mondiale et la Norvège ont déboursé leur contribution pour 2009 en 2010. Le total arrivera ainsi à 98,3 milliards de francs burundais. Un tel exemple important montre néanmoins que l'aide au Burundi n'est guère prévisible. Il est extrêmement difficile pour un ministère des finances de gérer un budget lorsque les tirages financiers ne sont pas prévisibles.

124. Le secteur agriculture a tenu une table ronde pour un programme africain (du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les organisations paysannes commencent à s'organiser pour un plaidoyer réel dans le domaine de l'agriculture.

Défis et risques

125. Il n'y a pas d'appropriation de la coordination de l'aide par les ministères sectoriels. L'idée de coordination est poussée plus par les bailleurs que par les ministères.

126. En ce qui concerne le rôle des deux présidents du Groupe de coordination des partenaires, certains jouent le rôle de moteur et d'autres le rôle d'attribut.

127. L'existence des clusters (groupes de coordination humanitaires et d'urgence) continue à créer des confusions. Il sera recommandable d'insister sur une bonne communication entre les clusters et les groupes sectoriels pour éviter des duplications.

128. L'imprévisibilité et les retards des décaissements des appuis budgétaires par les bailleurs compromettent la réalisation des objectifs du Gouvernement.

129. Les appuis budgétaires promis par les bailleurs sont soumis à des conditionnalités fluctuantes en cours d'exercice budgétaire qui les rendent imprévisibles.

130. L'aptitude à mobiliser le volume de l'aide publique au développement nécessaire pour financer la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit.

III. Synthèse et recommandations

131. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des progrès réalisés au cours de la période août 2009-janvier 2010, y compris les défis et les risques dans chaque domaine et les recommandations qui peuvent aider à mitiger les risques. Les progrès pendant cette période résultent des efforts du Gouvernement avec ses partenaires dans le souci de consolider une paix durable au Burundi, en lien direct avec les recommandations issues du troisième rapport présenté par le Gouvernement le 29 juillet 2009 à la Commission de consolidation de la paix à New York.

132. Le rapport est rédigé au moment où le Groupe de coordination des partenaires a effectué une harmonisation des deux cadres stratégiques (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et Cadre stratégique pour la consolidation de la paix). Le Groupe de suivi et évaluation du Groupe de coordination des partenaires est maintenant un groupe unique, entraînant plus de cohérence entre les deux cadres stratégiques. Les groupes thématiques du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et les groupes sectoriels pertinents du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont également fusionné pour la première fois; ce sont les groupes sectoriels fusionnés qui sont responsables de la rédaction de leur thème dans les rapports sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

133. Beaucoup d'avancées sont déjà enregistrées dans la préparation des élections. Le cadre légal et opérationnel existe déjà, ainsi qu'une forte mobilisation du Gouvernement et de partenaires pour alimenter le Fonds commun géré par le PNUD.

134. Le Gouvernement et ses partenaires ont mené les efforts nécessaires pour améliorer la bonne gouvernance et lutter contre la corruption. L'institution de l'Ombudsman a été mise en place par une loi et un budget de 500 millions de francs burundais a été prévu pour son fonctionnement en 2010. Une campagne de sensibilisation sur le cadre légal et institutionnel de la lutte contre la corruption a été menée par le Ministère de la bonne gouvernance, avec l'appui du PNUD.

135. Le processus de démobilisation des ex-combattants FNL, de leurs dissidents, ainsi que la réinsertion des adultes et enfants associés aux FNL est terminé.

136. La loi portant régime des armes légères et de petit calibre a permis d'accélérer le désarmement de la population civile mais l'opération doit se poursuivre.

137. Le renforcement des capacités des magistrats et des corps de police sur la mise en application des innovations du nouveau Code pénal s'est poursuivi mais cette application attend la promulgation du Code de procédure pénale. Le projet de loi visant à établir la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est actuellement en discussion au Parlement.

138. Les consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition à l'intérieur du pays ont été clôturées. Les consultations de la diaspora auront lieu au cours du premier semestre 2010 à Dar es-Salaam, Bruxelles et Montréal, sous réserve des financements.

139. Les femmes ont une meilleure représentation au sein de la profession de magistrat et le nouveau Code électoral a intégré certaines dispositions concernant la place des femmes, dont la plus importante est l'instauration d'un quota de 30 % de femmes dans les conseils communaux.

140. La loi révisée sur la Commission nationale des terres et autres biens a introduit certaines innovations. La Commission provinciale constitue la première instance de recours en cas de non règlement à l'amiable. La stratégie nationale de réintégration durable est maintenant disponible, il reste à mobiliser les énormes ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

141. Le Gouvernement a poursuivi son programme d'intégration régionale avec l'appui des partenaires.

142. Le dialogue entre ces derniers et le Gouvernement s'est poursuivi mais il a encore besoin d'être amélioré.

143. L'élaboration de ce quatrième rapport capitalise sur l'expérience acquise durant les trois exercices précédents. Les groupes sectoriels du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix rédigeaient le rapport pour la première fois, ce qui a entraîné une forte mobilisation des membres des groupes. Les autres parties prenantes (société civile, organisations féminines, les partis politiques, les confessions religieuses, le secteur privé, les Bashingantahe) ont été mis à contribution au niveau du Forum stratégique.

Recommandations

Bonne gouvernance

Élections

144. Veiller à mettre en place un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010 ainsi qu'au respect des résultats par tous, conformément aux lois existantes, notamment en :

- a) Respectant les droits civils et politiques, en particulier la liberté d'opinion et le droit des partis politiques de tenir des réunions et d'organiser d'autres activités en conformité avec les lois;
- b) Veillant à l'égalité d'accès aux médias publics;
- c) Garantissant l'impartialité de l'administration publique dans le processus électoral;

d) Poursuivant la mise en place de conditions favorables au renforcement du dialogue entre toutes les parties prenantes au processus électoral;

e) Prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du processus électoral et promouvoir une politique de tolérance zéro concernant le recours à la violence et à l'intimidation.

145. Encourager les partis politiques, les médias et les organisations de la jeunesse à respecter les codes de bonne conduite qu'ils ont signés.

146. Accroître tous les efforts nécessaires du Gouvernement et de ses partenaires externes pour s'assurer que les ressources techniques et financières pour la réalisation des élections en 2010 soient mises à disposition dans les meilleurs délais et les modalités prévues.

147. Finir suffisamment tôt la constitution du fichier électoral (mars 2010) pour permettre le respect des échéances fixées dans le décret du 15 décembre 2009.

148. Permettre que les observateurs nationaux et internationaux soient déployés dès le début de la première campagne électorale et restent jusqu'à la proclamation des résultats du dernier scrutin.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

149. Finaliser rapidement la stratégie nationale de gouvernance et de lutte contre la corruption en vue de mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre.

150. Réfléchir d'ores et déjà à l'intégration d'indicateurs sur la bonne gouvernance dans le futur Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

151. Établir un plan d'action réaliste sur le renforcement des mécanismes et institutions de lutte contre la corruption et donner les moyens à l'appareil judiciaire de poursuivre les délits liés à la corruption.

152. Mettre à la disposition de la Cour des comptes le personnel demandé depuis plusieurs années et tenir compte de ses recommandations.

153. Généraliser les inspections générales par les ministères ou groupes de ministères.

154. Assurer la tenue mensuelle des réunions du Groupe sectoriel bonne gouvernance, et une restitution régulière des travaux des sous-groupes pendant ces réunions.

155. Faire un point régulier pendant ces réunions des diverses contributions des partenaires aux différentes composantes de la bonne gouvernance au Burundi afin de faciliter le dialogue entre la société civile et le Gouvernement.

Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FNL

156. Veiller à ce que les postes restants dédiés aux FNL soient octroyés.

Secteur de la sécurité

157. Mettre en pratique le projet de réforme du système de défense et de sécurité du Burundi.

158. Continuer la professionnalisation des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire pour garantir une meilleure sécurité.

159. Accroître les efforts de désarmement de la population civile et de contrôle des armes détenues par les forces de défense et de sécurité afin de renforcer la sécurisation des élections, mais aussi pour accroître la confiance de la population en les corps de sécurité, en particulier en achevant une deuxième campagne de remise volontaire des armes par la population avant les élections.

160. Assurer la neutralité/impartialité et le professionnalisme des corps de défense et de sécurité lors du processus électoral.

Justice et état de droit

Droits de l'homme et état de droit

161. Mettre en œuvre les recommandations formulées dans le troisième rapport intérimaire du 29 juillet 2009, notamment :

- a) Respecter les droits humains et les protéger;
- b) Établir et respecter l'état de droit;
- c) Mettre un terme à l'impunité;
- d) Améliorer la transparence du système de justice et aborder le problème de la longueur des procédures judiciaires.

162. Finaliser le projet de Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en conformité avec les Principes de Paris, pour rendre cette commission opérationnelle le plus tôt possible.

163. Procéder urgemment à une correction du Code pénal et à la promulgation du nouveau Code de procédure pénale.

164. Accélérer la mise en œuvre des plans d'action développés en matière de formation des magistrats et agents de l'ordre judiciaire, justice juvénile et surpopulation carcérale.

165. Concernant la surpopulation carcérale et l'arriéré judiciaire, d'autres mesures notamment législatives devront être prises pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système judiciaire ainsi que faciliter l'accès au droit notamment dans les provinces.

Justice transitionnelle

166. Accomplir, dans les meilleurs délais, le cycle de consultations nationales, y compris les consultations de la diaspora burundaise, afin de procéder à l'élaboration du rapport final dans le strict respect de l'impartialité et la transparence.

167. Reprendre les discussions sur les points d'achoppement à savoir l'indépendance du procureur du Tribunal ainsi que les relations entre la Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial.

Place réservée aux femmes

168. Poursuivre des efforts pour assurer une participation active des femmes lors des élections, en tant qu'électrices et candidates.

169. Améliorer la collecte des statistiques judiciaires concernant les femmes afin de définir et d'affiner les politiques à mettre en œuvre pour répondre à leurs besoins.

170. Poursuivre les efforts pour atteindre au moins 30% de représentation féminine dans toutes les sphères publiques.

Questions socioéconomiques

Questions foncières

171. Accroître les efforts du Gouvernement et de ses partenaires pour assurer le fonctionnement effectif des mécanismes de résolution des conflits fonciers.

172. Appuyer la Commission nationale des terres et autres biens dans la mise en œuvre de son nouveau mandat.

173. Accélérer la revue et l'adoption de la loi sur la succession réglementant l'accès des femmes à la terre.

Réintégration socioéconomique

174. Finaliser le plan d'action relatif à la Stratégie nationale de réintégration socioéconomique et mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

Intégration régionale

175. Finaliser la stratégie nationale d'intégration régionale se basant sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'adhésion du Burundi au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est et parvenir à s'approprier les tenants et les aboutissants du processus d'intégration.

176. Accroître les efforts en vue d'un meilleur apprentissage de l'anglais, et améliorer les performances de l'administration pour répondre de façon appropriée aux exigences de l'intégration régionale.

Coordination des aides

177. Renforcer le cadre de dialogue et de partenariat entre le Gouvernement et les partenaires internationaux, afin que chaque côté soit mieux informé sur les données et les prévisions sur les flux d'aides et les besoins budgétaires, et ainsi améliorer la coordination des aides.

178. Engager davantage certains acteurs clefs, soit du côté gouvernemental, soit du côté des partenaires, dans la coordination des aides afin que les groupes sectoriels soient fonctionnels.

179. Dans le cadre de la fusion du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, veiller à ce que tous les sujets du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix se retrouvent dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

180. Veiller à ce que la planification gouvernementale, y compris la budgétisation, soit transparente et à ce que les aides budgétaires soient prévisibles et que les prévisions soient respectées, permettant au Gouvernement d'atteindre ses objectifs.